Quand l'économie sociale participe au développement des territoires: l'expérience québécoise de 1990 à aujourd'hui

Louis Favreau [1]

Au Québec, les acteurs du développement régional font généralement peu de cas dans leurs politiques de l'apport de l'économie sociale. Parallèlement, les acteurs de l'économie sociale ne croisent pas très souvent leurs stratégies entrepreneuriales avec celles du développement régional. Pourtant, les pratiques croisées d'économie sociale et de développement régional sont nombreuses. Voici le premier de deux textes proposant que le croisement des deux, en pratique très fécond, mérite une première mise en perspective.

Les pratiques croisées d'économie sociale et de développement régional sont nombreuses.

Quand l'économie sociale participe au développement des régions

Une étude récente du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec [2] constate, chiffres à l'appui, que c'est principalement dans les régions semi-urbaines et rurales que la plupart des indicateurs de croissance des coopératives sont les plus significatifs. De plus, 75 % des emplois du secteur coopératif se retrouvent à l'extérieur des grands centres urbains. Et si on examine la couverture des 2 437 coopératives actives sur le territoire, 59 % de celles-ci se situent à l'extérieur des villes de Montréal, de la capitale nationale (Québec) et de Laval. Par exemple, nous dit le directeur de la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides (CDROL), organisme-parapluie qui regroupe sur tout le territoire les différentes composantes du secteur, « on compte 85 coopératives qui créent plus de 500 emplois représentant 55 millions $ en chiffre d'affaires » [3]. On ne peut se surprendre de voir le dynamisme de nombreuses associations ayant des activités économiques (avec statut d'OBNL) qui ont la même courbe de développement [4].

Mais, par delà ces statistiques, il faut surtout prendre acte que les vingt dernières années ont vu, à côté de la participation des coopératives agricoles et des caisses d'épargne et de crédit au développement des régions, des initiatives nouvelles prendre forme. On pense ici notamment au secteur de la récupération et du recyclage, à celui du financement d'entreprises (fonds de développement), à celui de l'insertion socio-professionnelle, au secteur récréotouristique, etc. Ce qui signifie qu'on a intérêt à observer et à analyser de plus près **les pratiques de l'économie sociale dans le développement régional… et les nouvelles stratégies de développement local et régional qui misent** sur l'économie sociale, c'est-à-dire sur **les entreprises collectives.**

La Caisse d'économie des travailleuses et des travailleurs (Québec) [5]

La Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs du Québec (CETTQ) constitue un cas d'espèce dans le monde des caisses d'économie issues des milieux de travail, mais un cas exemplaire en matière de croisement de l'économie sociale et du développement local, régional et communautaire. Fondée en 1971, cette initiative a été lancée par la Confédération de syndicats nationaux (CSN) dans une perspective de « coopérative militante fondée sur des stratégies de lutte contre les pratiques du capitalisme et de promotion de démarches collectives » [6]. La CETTQ avait comme objectif de rendre accessible du crédit aux travailleurs à coût abordable. À partir de 1980, elle s'est donnée pour mission de fournir du financement (et dans la plupart des cas du microfinancement) aux entreprises collectives et aux entreprises qui poursuivent des objectifs de développement communautaire.

Avec les années 1980, la CETTQ se concentre donc sur des projets collectifs, c'est-à-dire sur l'entrepreneuriat collectif dans une perspective de développement des collectivités locales. Elle finance des coopé-

ratives d'habitation ou de travail, des organisations populaires et des entreprises communautaires. Elle cherche alors à concilier viabilité économique et utilité sociale. Elle recrute des nouveaux membres auprès des syndicats et auprès d'une clientèle qui partage ses objectifs.

Comme caisse d'économie des travailleurs, cette caisse entretient des liens très étroits avec la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et le Fondaction (CSN) pour la coopération et l'emploi. Elle compte 5 000 sociétaires dont 1 000 sont des coopératives et des associations détenant 60 % des crédits en cours. Elle est la coopérative d'épargne et de crédit québécoise la plus impliquée dans le champ de l'économie sociale. Au moyen de ses actifs qui étaient de 128 millions de dollars en 1998, elle constitue la troisième caisse en importance parmi les 120 caisses d'économie du Québec. Le financement des entreprises représentait 58 millions de dollars, soit 45 % de son actif, un pourcentage très élevé pour une caisse d'économie. Au cours de la dernière décennie, elle a investi 200 millions de dollars dans plus de 200 entreprises, pour la plupart collectives. Elle se distingue également des autres caisses par diverses initiatives socio-économiques, tel l'intérêt social qu'elle a instauré en 1997. Dans son rapport annuel de 1998, il est écrit : « Nous privilégions les partenariats, avec les milieux où se forge le développement, avec les réseaux, les organisations qui se rendent disponibles pour l'accompagner » [7]. La caisse participe aux conseils d'administration de divers organismes relevant de l'économie sociale, dont les principaux sont le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), le Fondaction (CSN), le Fonds de lutte contre la pauvreté, le comité d'appui des Cercles d'emprunt de Québec et le Groupe de consultation pour le maintien et la création d'emploi du Québec.

Tableau 1 – La Caisse d'économie des travailleuses et des travailleurs du Québec (CETTQ)

Objectif	Supporter le développement communautaire et l'entrepreneurship collectif (promotion de l'économie sociale)
Formes d'intervention	Prêts, garanties de prêts, acquisition de parts privilégiées, prise en charge d'intérêts
Exigences	Projets innovateurs
Intervention type	Prêts à coopératives d'habitation, de coopératives de travail et des OSBL communautaires, de quartiers, culturelles
Mécanisme de décision	Conseil d'administration constitué de représentants du monde syndical, coopératif, communautaire et culturel et d'entreprises d'économie sociale
Capitalisation	Plus de 128 millions de dollars (actif en 1998) dont 58 millions destinés au financement d'entreprises d'économie sociale
Source de financement	Syndicats, coopératives, organisations communautaires
Statut	Coopérative d'épargne et de crédit

Les Sociétés locales d'investissement et de développement de l'emploi (SOLIDE)

Les Sociétés locales d'investissement et de développement de l'emploi (SOLIDE), maintenant au nombre de 86, ont été initiées en 1991 conjointement par le Fonds de solidarité des travailleurs et la Fédération québécoise des municipalités (FQM), soit un partenariat syndical/municipal à l'échelle du Québec. La contribution à la capitalisation du Fonds de solidarité passe par la société en commandite ainsi nommée SOLIDEQ, laquelle fournit 50 % de la capitalisation de chacune des SOLIDE, alors que le milieu (principalement les municipalités et le Secrétariat aux

régions) trouve l'autre moitié pour une capitalisation totale de 500 000 $ pour une première phase (quelques SOLIDE ont procédé à une seconde phase de capitalisation pour atteindre une capitalisation totale se situant entre 750 000 $ et 1 million de dollars).

La première SOLIDE a été implantée en 1993. SOLIDEQ peut contribuer au fonds de développement d'une SOLIDE jusqu'à 250 000 $, alors que chaque SOLIDE doit au préalable s'être associée à un ou d'autres partenaires. Pour chaque dollar qu'une SOLIDE obtient d'un partenaire, SOLIDEQ contribue pour la même somme. C'est donc par le financement des SOLIDE que SOLIDEQ contribue au développement de l'emploi des régions, mais aussi par l'encadrement qu'il apporte à leur implantation (la formation à la gestion du capital).

Tableau 2 – Le Fonds de solidarité de la FTQ

Le Fonds de solidarité de la FTQ est un fonds d'économie sociale dont l'objectif est de participer au développement économique du Québec par le maintien et la création d'emplois. Au 1er janvier 1999, il comptait sur la participation de 380 000 actionnaires, avait à son actif depuis 1983 la création ou le maintien de 66 000 emplois à la grandeur du Québec, dans le cadre d'une stratégie qui se déploie dans 86 SOLIDE, 17 fonds régionaux de solidarité et une vingtaine de fonds spécialisés. Il dispose pour se faire d'un actif de près de 3 milliards de dollars. La valeur nette de l'action se situait à cette date à 22,14 $. La valeur de l'actif net est de 2 741 millions de dollars et le niveau de ses investissements à impact économique québécois a atteint 1 898 millions de dollars. Le rendement annuel est de l'ordre de 6 %, sans tenir compte des crédits d'impôts consentis qui s'ajoutent à ce que ce que chaque actionnaire obtient comme rendement [8].

Le Fonds de solidarité de la FTQ a développé, au fil de son histoire, des partenariats avec 1 100 entreprises. Dans la seule année 1998, les 17 fonds régionaux de solidarité ont ouvert 241 dossiers impliquant 188 entreprises-partenaires, entreprises dans lesquelles 52 millions de dollars ont été investis pour créer ou maintenir 4 665 emplois.

Les SOLIDE investissent généralement dans les entreprises sous la forme de prêts participatifs ou d'autres formes, mais elles ne peuvent jamais octroyer de subventions. Les investissements se situent entre 5 000 $ et 50 000 $ par entreprise. Ils servent pour le démarrage ou pour l'expansion d'entreprises du secteur primaire, manufacturier ou tertiaire moteur, y compris le tourisme. Les secteurs tertiaires traditionnel (exemple : restauration) et commercial (commerce de détail) ne sont pas admissibles.

SOLIDEQ favorise ou privilégie la prise en charge du développement économique par les intervenants locaux. La société en commandite cherche donc à favoriser le partenariat et la solidarité entre les acteurs du milieu pour permettre la création d'emplois et susciter le développement de l'économie locale. C'est pourquoi les administrateurs des SOLIDE sont choisis parmi les partenaires locaux. Ce sont plus de 600 bénévoles qui siègent sur les conseils d'administration des SOLIDE.

Si les SOLIDE ont comme objectif la viabilité économique, elles ont néanmoins à relever le défi de l'utilité sociale à travers la création d'emplois et le développement local.

Enfin, en vertu de leur mission, les SOLIDE ont décidé de centrer leurs investissements dans les entreprises d'un territoire bien circonscrit, celui d'une MRC, un territoire en bonne partie délaissé par les autres institutions financières, un territoire par ailleurs indispensable du point de vue des personnes qui y vivent et du point de vue de l'intérêt général [9].

Les SOLIDE constituent à l'échelle du Québec un réseau lié au Fonds de solidarité des travailleurs pour la formation et pour l'expertise financière, mais également à l'échelle régionale pour des coopérations avec les Fonds régionaux de solidarité [10].

Tableau 3 – Les Sociétés locales d'investissement et de développement de l'emploi (SOLIDE) et SOLIDEQ

Objectif	Le maintien et la création d'emplois et le développement régional
Formes d'intervention	SOLIDEQ peut investir dans une SOLIDE 250 000 $
Exigences	▪ Viabilité et rentabilité des projets ▪ Création ou maintien d'emplois permanents ▪ Bonnes relations de travail ▪ Expertise des entrepreneurs
Intervention type	Secteur manufacturier, tertiaire moteur, primaire et autres : expansion d'entreprises, démarrage, consolidation et acquisition
Mécanisme de décision	Conseil d'administration au sein de chaque SOLIDE
Capitalisation	Au 30 juin 1999 : 21 280 000 $ (avec la participation des partenaires : 43 333 800 $)
Bailleurs de fonds	Fonds de solidarité de la FTQ, MRC et municipalités, Secrétariat au développement des régions, institutions financières, Sociétés d'aide au développement des collectivités, autres partenaires locaux
Statut	Société en commandite
Taille des investissements	22 810 684 $ (total au 30 juin 1999)
Nombre de projets	797 projets (au 30 juin 1999)
Nombre d'emplois	6 784 créés et maintenus (au 30 juin 1999)

Le Capital coopératif régional Desjardins et le développement local de certaines caisses populaires innovatrices

Le capital coopératif et régional Desjardins [11]

Dans la foulée des fonds de développement québécois, Desjardins lançait officiellement, en 2001, la première émission d'actions de Capital régional et coopératif Desjardins. Outre la rentabilité potentielle des investissements pour ses sociétaires [12], ce nouveau fonds poursuit un objectif de développement économique et social en finançant prioritairement de petites et moyennes entreprises privées ou coopératives québécoises dans les régions ressources. Il leur offre également une expertise conseil pour stimuler leur développement.

> *C'est en injectant du capital dans ces coopératives et entreprises en développement et en leur offrant l'expertise conseil pour accélérer leur croissance et leur rayonnement que Capital régional contribue activement à la diversification et au développement économique durable des collectivités québécoises* (http://www.capitalregional.com/).

Le fonds de Capital couvre l'ensemble des régions du Québec, mais priorise les investissements dans les coopératives et les entreprises localisées dans les régions ressources [13] qui se caractérisent par une économie reposant sur la mise en valeur des ressources naturelles et sur une forte activité manufacturière. Les entreprises implantées dans ces régions ressources ou qui souhaiteraient y investir ont des besoins criants, particulièrement en matière de financement. Le capital coopératif et régional Desjardins vient combler en partie ce sous-financement.

Concrètement, à partir de l'an 2006, 60 % des capitaux recueillis par le fonds de Capital seront investis dans des entreprises québécoises, dont au moins 35 % sont soit des coopératives ou soit des entreprises localisées dans des régions ressources. Puisque leur taille ne doit pas dépasser 50 millions de dollars d'actif ou 20 % d'avoir net, les entreprises financées sont des PME. Elles sont sélectionnées selon des critères

rigoureux. Par exemple, les entreprises doivent posséder un plan d'affaires articulé en plus d'un avantage concurrentiel dans leur marché et démontrer un potentiel de croissance et de rentabilité supérieur à celui de l'ensemble de leur secteur d'activité. Pour optimiser le rendement des investissements, les capitaux restants (40 %) sont investis dans des valeurs plus solides.

Tableau 4 – Capital coopératif régional Desjardins

Objectif	Mobiliser du capital de développement en faveur de l'ensemble des régions du Québec. L'une de ses priorités est l'investissement consacré à la capitalisation des coopératives et aux régions ressources du Québec
Formes d'intervention	Investissement dans des PME : leur taille ne doit pas dépasser 50 millions de dollars d'actif ou 20 % d'avoir net.
Exigences	Entreprises avec : ▪ un plan d'affaires articulé ▪ un avantage concurrentiel dans leur marché ▪ un potentiel de croissance et de rentabilité supérieur à celui de l'ensemble de leur secteur d'activité
Mécanisme de décision	Capital régional et coopératif Desjardins est gouverné par un conseil d'administration composé de personnes issues du mouvement.
Capitalisation	Au 30 juin 2002, l'actif net est évalué à 115 millions de dollars. L'objectif visé est de recueillir auprès des investisseurs québécois un capital de 1,5 milliard de dollars d'ici 10 ans
Statut	Société publique dont la gestion des opérations et du portefeuille d'investissements et de placements est confiée à Investissement Desjardins.
Nombre de projets	29 projets

Initié par le Mouvement des caisses Desjardins, Capital régional et coopératif Desjardins est une société à caractère public dont la gestion des opérations et du portefeuille d'investissements et de placements est confiée à Investissement Desjardins. Ce dernier a la responsabilité d'analyser et de gérer les demandes d'investissement, mais c'est au conseil d'administration que revient la décision finale d'accepter ou non la demande de financement.

Au terme du premier semestre se terminant le 30 juin 2002, l'actif net était évalué à 115 millions de dollars. Au coût de 10 $ l'action, ce sont 11,5 millions d'actions qui circulent réparties entre 44 102 investisseurs [14]. L'objectif visé est de recueillir auprès des investisseurs québécois un capital de 1,5 milliard de dollars d'ici 10 ans. Actuellement, des capitaux ont été investis dans 29 entreprises localisées dans les régions du Bas-Saint-Laurent (2), du Centre du Québec (1), de Chaudière-Appalaches (2), de l'Estrie (6), de la Gaspésie (2), des Laurentides (2), de Laval (3), de Montréal (5), de Québec (4) et du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2).

Les Centres d'initiatives pour l'emploi local

Le premier Centre d'initiatives pour l'emploi local (CIEL) a été fondé en 1985 dans Lotbinière-Ouest avec pour mission de créer des emplois pour les jeunes (de moins de 40 ans) du territoire de Lotbinière-Ouest, un territoire à dominante rurale [15]. Au moment de sa création, ses fondateurs étaient persuadés que créer des emplois était essentiel pour maintenir la vitalité du milieu et éviter la migration des jeunes. Après bientôt quinze ans d'existence, ce premier CIEL est perçu comme l'un des nouveaux modes d'intervention dans le domaine du développement local en milieu rural. Il reçoit environ vingt demandes d'information par semaine et réalise en moyenne une vingtaine d'investissements par année. Le nombre d'emplois créés est de 4,3 par projet. La vocation du CIEL est de favoriser le développement communautaire : sensibiliser la population à l'égard des problèmes du

chômage, fournir de l'aide financière aux initiatives de création d'emplois et veiller à la qualité des emplois créés sont les principaux objectifs de développement local des fondateurs du CIEL.

Une de ses préoccupations majeures est de susciter la concertation entre les divers intervenants du milieu afin d'appuyer en priorité les jeunes qui veulent démarrer leur entreprise en fournissant du financement se situant entre 500 $ et 10 000 $. À cet égard, le CIEL de Lobtbinière-Ouest disposait en 1997 de 125 000 $ provenant de dons individuels, de conférences commanditées par des entreprises ou institutions locales, à laquelle capitalisation il faut ajouter une aide matérielle (utilisation de locaux, par exemple) des municipalités. L'aide provient exclusivement du milieu. La dimension sociale est omniprésente dans la philosophie du CIEL. Le type de financement que le fonds offre, c'est-à-dire des prêts sans intérêt, traduit fidèlement cet esprit.

Son conseil d'administration est élu par une assemblée générale constituée de groupes-membres et de membres individuels dont l'expérience professionnelle doit profiter aux jeunes. Quant à sa manière de fonctionner, le fonds s'appuie sur une coalition locale de prêteurs et d'emprunteurs, une équipe de gens bénévolement impliqués dans la gestion ainsi que sur d'autres partenaires du milieu. Le CIEL suit de proche les jeunes qu'il aide.

Une des préoccupations majeures du CIEL est de susciter la concertation entre les divers intervenants du milieu afin d'appuyer en priorité les jeunes qui veulent démarrer leur entreprise en fournissant du financement se situant entre 500 $ et 10 000 $.

Le CIEL, avec plus de quinze années d'expérience, s'est taillé une place importante dans la communauté de Lotbinière-Ouest par ses prêts (variant de 500 $ à 10 000 $), le soutien à 84 projets et 300 000 $ d'investissements (de 1993 à 1997) et la création d'emplois que cela a permis, soit 200 emplois sur une dizaine d'années. Il est reconnu et légitimé par les autres intervenants locaux au point que l'on peut affirmer que son influence sur le développement local est indiscutable. Soulignons aussi que l'importance du CIEL est reliée aussi à son rôle précurseur dans le domaine du financement communautaire pour les jeunes. Il a en effet été le premier fonds dont la capitalisation était exclusivement du milieu, sans intervention des ressources publiques, à apparaître sur la scène du financement des entreprises démarrées par les jeunes.

Ce faisant, le CIEL de Lotbinière-Ouest a inspiré au moins deux autres initiatives comparables. En premier lieu, le CIEL de Nicolet-Est, qui a été fondé en 1993. Sa capitalisation, qui est de 25 000 $, provient des membres qui achètent une carte, de dons du milieu et d'une contribution du député. Il offre des prêts sans intérêt aux jeunes entrepreneurs d'un maximum de 4 000 $. En deuxième lieu, le CIEL de Nicolet-Centre, qui a été fondé en 1995. Sa capitalisation, qui est de 40 000 $, provient de particuliers, de municipalités et d'institutions financières. Il offre aux jeunes entrepreneurs des prêts sans intérêt pour des sommes allant de 1 000 $ à 4 000 $ [16].

Des entreprises collectives de proximité au service de communautés locales

Recyclage Vanier : une expérience d'insertion dans le domaine de l'environnement

Recyclage Vanier est une entreprise communautaire formée en 1984 à Ville-Vanier, dans la Communauté urbaine de Québec [17]. Elle a donc plus de quinze ans. Recyclage Vanier œuvre dans le domaine de l'environnement par la récupération de papiers et de documents confidentiels tout en favorisant l'insertion sociale et professionnelle de personnes ayant des difficultés sérieuses d'emploi.

La municipalité où se développe l'entreprise est une petite ville de 11 325 habitants. Comparativement à la moyenne des municipalités de la Communauté urbaine de Québec, Ville Vanier affiche, dans la décennie d'émergence de cette initiative, un taux de chômage élevé, des revenus d'emploi faibles et davantage de locataires. Vanier se distingue également par une densité de population élevée, une population vieillissante et un grand nombre de familles monoparentales.

À l'instar d'autres municipalités, les résidents de Ville-Vanier furent incités, à partir des années 1980, à récupérer les déchets domestiques, et les industries papetières ont été encouragées à utiliser davantage du pa-

pier recyclé [18]. Le mouvement écologique amena le gouvernement du Québec à créer, en 1990, la Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec) qui a pour finalité de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources. Le plan 1998-2008 du gouvernement vise à mettre en valeur plus de 65 % des 7,1 millions de tonnes de matières résiduelles.

Dans ce contexte, le recyclage du papier prend de l'expansion; des acteurs fort différents y trouvent leur intérêt : des résidents prêts à lutter contre le gaspillage et l'accumulation des ordures dans leur environnement, des municipalités à la recherche d'une diminution des coûts de traitement des déchets et de prolongation de vie des sites d'enfouissement, des entreprises intéressées à moins débourser pour obtenir de la fibre et des organisations communautaires soucieuses à la recherche de créneaux de création d'emplois, même peu spécialisés mais utiles à leur communauté.

La Ruche Vanier (un comité de citoyens de Ville Vanier) a ainsi pris l'initiative de susciter la création de l'entreprise Recyclage Vanier. Un organisateur communautaire de la Ruche aida deux jeunes à formuler un projet visant la sensibilisation de la population à la récupération et à l'organisation d'un système de collecte sélective des déchets. Deux subventions obtenues en 1985 permirent le démarrage véritable des opérations. La faiblesse des revenus autonomes fit que le projet put survivre grâce en grande partie au bénévolat pendant deux ans. Puis de nouveaux appuis financiers du gouvernement du Québec, de la municipalité et de divers organismes, dont le Fonds de solidarité des groupes populaires du Québec métropolitain, permirent d'embaucher trois personnes, de moderniser l'entreposage et de développer un membership (1987-1990).

Entre 1990 et 1994, Recyclage Vanier développa de nouveaux créneaux d'activités : déchiquetage de papiers confidentiels et récupération de papiers fins. À la fin de 1991, vingt personnes œuvraient à Recyclage Vanier : six employés permanents, sept personnes dans le cadre de programmes d'employabilité et sept personnes en processus d'insertion sociale. Par ailleurs, la collecte sélective dans la municipalité fut abandonnée après que la municipalité ait refusé de retourner les économies réalisées à Recyclage Vanier. Le déménagement en 1994 dans le parc industriel Saint-Malo à Québec a permis une amélioration sensible des conditions de travail. La hausse du prix du papier rendit possible, en 1994, l'embauche de cinq personnes supplémentaires et l'achat d'équipement (camion et déchiqueteuse).

La chute du prix du papier en 1995 provoqua indirectement une baisse non prévue et brusque des revenus. Le soutien de la Caisse d'économie des travailleurs et travailleuses de Québec permit alors à Recyclage Vanier d'éviter le pire. Plusieurs mesures de rationalisation des dépenses furent prises (abolition de certains postes, congés obligés, réaménagement de l'espace, etc.).

En 1996, l'entreprise était composée de 70 membres (personnes intéressées à l'insertion, employés et sympathisants). Le conseil d'administration était formé de neuf personnes, pour la plupart des professionnels intéressés à l'administration et à l'insertion. La direction reposait sur le travail de quatre personnes et les employés partageaient différents statuts : trois permanents (deux camionneurs et un gérant d'entrepôt), vingt personnes en insertion ayant une déficience intellectuelle et 30 prestataires de la sécurité du revenu.

La chute du prix du papier en 1995 provoqua indirectement une baisse non prévue et brusque des revenus.

En 1996, les revenus de l'entreprise dépassaient le demi-million de dollars, les subventions gouvernementales représentaient moins que le tiers des revenus, 68 % de ses revenus provenant de contrats sur le marché obtenus par les différents services en récupération de l'entreprise. Cette présence importante sur le marché comporte des difficultés différentes des initiatives liées au service public. Elles sont tout aussi réelles : dans le secteur de la récupération, les variations du prix du papier mettent de manière cyclique les entreprises en situation d'alerte financière. En ce qui concerne les dépenses pour la même année, 60 % sont allées aux salaires et aux charges sociales, 28 % à l'entrepôt et au matériel roulant, et 12 % à l'administration. Le personnel de la direction touche un salaire horaire variant entre 10,20 $ et 13,50 $ l'heure.

L'Atelier du chômeur à Sorel : un groupe d'entraide devenu une entreprise sociale en environnement

L'entreprise Atelier du chômeur du Bas-Richelieu [19] est née d'un comptoir d'entraide mis sur pied dans les années 1960 par un groupe de chômeurs de Sorel (MRC du Bas-Richelieu) en Montérégie. La mission et les objectifs de l'entreprise sont de favoriser le retour au travail des personnes exclues du marché du travail (plus spécifiquement les jeunes de 18 à 25 ans) par des activités de récupération et de recyclage de biens domestiques (matières résiduelles secondaires).

Depuis 1992, l'entreprise a un statut d'OSBL et depuis 1998, un statut d'entreprise d'insertion. Son membership est composé en grande partie d'employés réguliers, de stagiaires et de membres de la communauté. L'Atelier emploie une douzaine de travailleurs réguliers et un employé contractuel. Il emploie aussi une trentaine de stagiaires par année dans des activités de formation et d'apprentissage par le travail conçues pour ces derniers.

L'Atelier du chômeur gère un budget annuel de 670 000 $ dont 50 % proviennent de revenus autogénérés. Les autres sources de financement sont publiques (programmes d'insertion d'Emploi-Québec) et associatives, l'Atelier ayant bénéficié d'un prêt de démarrage de la Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs du Québec (1992) et d'un soutien de la Maison d'animation populaire.

L'Atelier intervient simultanément sur plusieurs problèmes tels que l'exclusion socioprofessionnelle, la détérioration de l'environnement, la pauvreté et l'isolement social. On retrouve deux activités principales : un centre de récupération, de tri et de vente d'effets récupérés que l'on nomme Recyclo-Centre et l'insertion sociale et professionnelle de jeunes.

L'Atelier offre des services de formation et d'intégration en emploi aux personnes exclues du marché du travail. La formation contient trois volets : 1) des ateliers d'apprentissage des méthodes de travail en entreprise; 2) une connaissance pratique et théorique du marché du travail; et 3) des éléments d'apprentissage du développement psychosocial personnel. Les objectifs visés par ces mesures sont d'accéder au marché du travail ou d'effectuer un retour aux études; d'acquérir de l'expérience autant au plan professionnel que personnel; de recevoir une formation transférable.

Un autre service d'importance offert depuis 1997 à la population du Bas-Richelieu est la collecte sélective de vêtements, d'appareils ménagers et d'utilité domestique et de meubles dans les résidences sur tout le territoire, tant urbain que rural, entourant l'agglomération de Sorel-Tracy. La première année de cueillette sélective a permis d'amasser 14 tonnes de vêtements.

L'Atelier du chômeur gère un budget annuel de 670 000 $ dont 50 % proviennent de revenus autogénérés.

Recyclo-Centre est l'activité économique principale de l'Atelier. Elle est également celle qui lie l'Atelier aux entreprises de récupération et de recyclage du Québec. C'est le lieu où les vêtements, les meubles, les électroménagers et les objets domestiques sont traités et recyclés. Une fois triés et réparés, ils sont vendus dans le magasin de l'Atelier à des prix modiques. Les articles non réutilisables (fer, fibres textiles, papier, instruments médicaux et chirurgicaux, etc.) sont vendus ou acheminés à des entreprises de recyclage plus spécialisées ou à des organisations d'aide internationale. Pour l'année financière 1998-1999, 622 tonnes de vêtements ont été récupérées.

L'Atelier vise à consolider ses activités de façon à garantir sa stabilité et à améliorer le nombre et la qualité des emplois créés. L'avenir de l'entreprise place toutefois celle-ci devant des choix stratégiques importants. En priorité, on mise sur la continuité et l'amélioration des services existants. En ce sens, la reconnaissance de l'Atelier comme entreprise d'insertion devrait permettre un développement important de ce volet d'activité. L'Atelier entend développer les activités de formation des stagiaires par la conception et la dispensation d'un programme de formation plus élaboré. Avec sa reconnaissance comme entreprise d'insertion, un budget annuel de près de 670 000 $ et la participation d'une cinquantaine de participants annuellement au programme d'insertion développé par l'organisation, ce secteur d'activités permettra également de consolider les activités de récupération et de recyclage réalisées par l'organisation. L'Atelier du chômeur entend ainsi développer de façon substantielle son volet récupération et recyclage, et notam-

ment la cueillette des matières secondaires dans le cadre de la deuxième phase du projet du Réseau des ressourceries.

La contribution de l'Atelier à l'économie locale

L'Atelier du chômeur a connu, depuis sa création officielle en 1992, un développement constant qui a dépassé largement les objectifs prévus au départ, et ce tant sur les plans économique et social qu'associatif et environnemental. L'Atelier a réussi à répondre de façon fort appréciable aux besoins de la population démunie du milieu. L'accroissement de la clientèle dans les nouveaux locaux de l'entreprise témoigne de l'importance de cet organisme dans la réponse aux besoins de la population locale, voire régionale, en termes d'accessibilité à certains biens de consommation et en termes de restructuration du tissu social par l'entraide mutuelle, la générosité et la convivialité [20].

Les revenus autogénérés de l'organisation ont suivi la croissance de la production, ce qui assure une marge d'autonomie financière importante à l'entreprise. En outre, en proportion et en conformité avec sa mission de création d'emplois, la croissance des revenus de l'organisation s'est soldée par la consolidation des emplois existants et la création de nouveaux emplois. Ainsi depuis sa création, la croissance des activités de l'Atelier a permis la création et le maintien de douze emplois permanents financés à même les revenus d'activités de l'entreprise. De plus, l'Atelier a permis d'offrir des stages en milieu de travail à plusieurs centaines de jeunes à partir des divers programmes publics (PAIE, EXTRA, CIT). L'Atelier contribue ainsi à la revitalisation économique et sociale de l'agglomération de Sorel-Tracy.

L'Atelier du chômeur a connu, depuis sa création officielle en 1992, un développement constant qui a dépassé largement les objectifs prévus au départ.

L'Atelier du Chômeur est une entreprise qui a démontré sa viabilité, son potentiel de croissance et son utilité sociale. Il est reconnu comme un acteur économique à part entière. Les retombées de l'entreprise sont significatives au plan des efforts entrepris dans le domaine de l'environnement, créneau économique que l'entreprise contribue à développer par ses activités innovatrices et par sa forte implication dans le Réseau des ressourceries. Ainsi, c'est plus de 622 tonnes de vêtements, 66 tonnes de métal, 104 tonnes d'électroménagers, 133 tonnes de meubles et autres objets et 33 tonnes de papier et carton qui sont récupérées et traitées à l'Atelier du Chômeur à chaque année.

En guise de conclusion : l'apport du croisement entreprises collectives et développement des territoires

En quoi, finalement, le croisement des entreprises collectives (et plus généralement l'économie sociale) et le développement local d'aujourd'hui peuvent-ils contribuer à l'avenir des régions ? Ces pratiques croisées y contribuent d'abord en étant des créatrices d'emplois. Mais ils y contribuent aussi de plusieurs autres façons : 1) en étant des têtes chercheuses pour transformer des besoins collectifs en demandes sociales ou **des problèmes en projets collectifs** [21]; 2) en venant répondre aux préoccupations de segments de la population active qui aspirent à la démocratie dans leur milieu de travail et dans l'économie [22]; 3) en venant également combler des déficits de citoyenneté par la proximité professionnelle ou territoriale, parfois par la co-production de services par les usagers et les salariés, souvent des partenariats divers et par le questionnement politique des rapports entre l'économie et la société; 4) en venant finalement favoriser l'émergence de réseaux internationaux d'économie sociale et de développement local [23].

Plus largement, l'économie sociale et le développement local, en se croisant, rendent possible que notre économie ne soit pas uniquement capitaliste. Variables selon les pays, les forces combinées de ces initiatives et de l'économie publique et de l'économie sociale peuvent servir de contrepoids à l'économie privée mondialisée, faisant peu de cas des territoires où elles prennent pied. Ce faisant, la perspective de l'édification d'une économie plus solidaire, plurielle et donc d'intérêt social général devient plus plausible.

Avec son économie publique, des Sociétés d'État et la présence d'institutions publiques locales et régionales sur tout le territoire (les CLSC, les CLD et les CRD), avec son économie sociale présente dans la plupart des secteurs et dans toutes les régions du Québec,

avec ses dispositifs associatifs de développement local (CDÉC, CDC, CLD, etc.), avec la force de ses mouvements sociaux, le Québec est une société qui, sur une trajectoire de longue durée (sur plusieurs décennies), a su très souvent développer une capacité propre de répondre à l'offensive néolibérale, notamment dans le renouvellement des stratégies et dispositifs de développement des territoires.

Le Québec est une société qui, sur une trajectoire de longue durée, a su très souvent développer une capacité propre de répondre à l'offensive néolibérale, notamment dans le renouvellement des stratégies et dispositifs de développement des territoires.

Ce diagnostic apparaîtra certes trop optimiste à certains. Mais il n'y a pas qu'au plan macro social qu'il faille observer si le modèle québécois de développement a su résister au moins en partie à l'offensive néolibérale en accordant une place significative à l'économie publique et à l'économie sociale, comme Bourque a pu le démontrer dans son étude des politiques industrielles québécoises des 30 dernières années [24]. Venant compléter cet ouvrage centré sur le renouvellement du modèle québécois à partir des grandes politiques économiques, notre dernier ouvrage, dans lequel le présent texte a puisé les informations de base [25], a voulu montrer qu'au plan micro et méso, des « révolutions invisibles » se manifestent dans les communautés locales et les régions, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Car un bon nombre d'initiatives nouvelles occupent peu à peu une place de choix en devenant des **lieux de coordination, de solidarité et de concertation**, exerçant de plus **une fonction politique d'interlocuteurs privilégiés auprès des pouvoirs publics** dans la relance de ces territoires.

Une **économie plurielle** plutôt qu'exclusivement capitaliste, plus visiblement ici au Québec qu'ailleurs peut-être, se manifeste avec une certaine vigueur. Le soutien critique et éclairé tant des intervenants économiques que des intervenants sociaux à la nouvelle économie sociale et au nouveau développement local et régional peut favoriser l'émergence d'« une économie plus solidaire inspirée par l'intérêt général ». Cette perspective, de même que les stratégies et les dispositifs qui ont été mis en place en relation avec elle, peuvent participer du renouvellement des réponses aux enjeux de tout modèle national de développement dans le cadre actuel de la mondialisation néo-libérale : 1) la redéfinition de la protection sociale; 2) la maîtrise des marchés dans le contexte de dé-régulation qui est le nôtre; 3) la protection de l'environnement; 4) la gestion de la crise urbaine; 5) le contrôle du progrès technique.

Notes et références

1 Louis Favreau est sociologue et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Il est également chercheur au Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie, les entreprises et les syndicats (CRISES) et au Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT).

2 Lepage, J. (2002). *Coopératives du Québec, données statistiques 2000*, Gouvernement du Québec (MFER).

3 Duguay, P. (2002). « L'économie sociale en Outaouais », magazine *Savoir Outaouais*, UQO, Gatineau, p. 26.

4 Pour un portrait général de l'économie sociale au Québec et dans l'Outaouais, voir Doucet, C. et L. Favreau (2003). *Portrait de l'économie sociale en Outaouais*, CRDC, UQO, 80 p.

5 Une partie des informations de base sur les diverses organisations et dispositifs présentés dans cet article est tirée de notre livre : Comeau, Y., L. Favreau, B. Lévesque et M. Mendell (2001). *Emploi, économie sociale et développement local : les nouvelles filières*, Québec, PUQ.

6 Lebossé, J. (1998). *Micro-finance et développement local/ Micro-financing and Local Development*, OCDE/IFDEC, Canada, 131 p.

7 Guimond, C. (1998). *Rapport annuel de la Caisse d'économie des travailleurs et travailleuses du travail (CETTQ)*, CETTQ, Québec, p. 3.

8 La plupart des informations fournies ici sont tirées du *Bulletin d'information du Fonds de solidarité* de mars 1999, nº 43, p. 3. Il s'agit des chiffres du bilan consolidé au 31 décembre 1998, chiffres soumis à l'assemblée annuelle du Fonds.

9 Pour en savoir plus sur les SOLIDE, voir Lévesque, B. (2000). *Originalité et impact de l'action des SOLIDE sur le développement local et sur l'emploi au Québec*, Montréal, Cahier du CRISES et de la CRDC, 18 p.

[10] À partir de 1995, le Fonds de solidarité des travailleurs a mis en place, dans chacune des 16 grandes régions du Québec, des Fonds régionaux de solidarité qui sont juridiquement autonomes (ils ont leur propre conseil d'administration). Ces Fonds régionaux de solidarité sont capitalisés exclusivement par le Fonds de solidarité des travailleurs à hauteur de 6 millions de dollars par fonds. Ils offrent aux PME des financements se situant entre 50 000 $ et 500 000 $, alors que le Fonds de solidarité se réserve les investissements de 500 000 $ et plus.

[11] La plupart des informations fournies ici sont tirées des diverses informations et publications sur le site Internet de Capital régional et coopératif Desjardins qu'on peut consulter à l'adresse suivante : http://www.capitalregional.com.

[12] Mentionnons également que les titres d'action constituent un abri fiscal qui rapporte un crédit d'impôt provincial important.

[13] Sept régions sont considérées comme faisant partie du groupe des régions ressources. Il s'agit du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

[14] Le montant maximum annuel qu'un investisseur peut se procurer est de 2 500 $. Sa détention est d'une durée obligatoire de sept ans.

[15] Le territoire de Lotbinière-Ouest est situé dans la MRC de Bécancour et regroupe dix localités rurales de la région québécoise Mauricie–Bois-Francs. À mi-chemin entre Montréal et Québec, la MRC compte 20 213 habitants.

[16] Solange Van Kemenade (1999), *op. cit.*

[17] Pour en savoir plus sur Recyclage Vanier, voir le cahier du CRISES réalisé par Gisèle Vachon (1998).

[18] Rappelons ici qu'au cours des années 1960 et 1970, le mouvement écologique gagna en crédibilité et fit son nid en dénonçant, preuves à l'appui, le gaspillage et la pollution des industries et, de façon générale, de la société industrielle. Ainsi naquirent divers organismes de pression comme Les Amis de la Terre (1979) et des entreprises de récupération.

[19] L'ensemble des informations sur l'Atelier du Chômeur du Bas-Richelieu Inc. est tiré de la monographie de l'entreprise effectuée par Lucie Beaudoin et Louis Favreau (2000), Cahier de la CRDC, UQO et CRISES, UQAM.

[20] Le magasin de l'Atelier accueille en moyenne près de 60 000 clients par année au Recyclo-Centre.

[21] Favreau, L., M. Robitaille, D. Tremblay et C. Doucet (dir.) (2002). *Quel avenir pour les régions* ? Éd. CRDC, UQO, 316 p.

[22] Lévesque, B. (1979). *Animation sociale et entreprises communautaires et coopératives*, Montréal, Éd. Coopérative Saint-Martin.

[23] Favreau, L. et L. Fréchette (2002). *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*, Québec, PUQ.

[24] Bourque, G.L. (2000). *Le modèle québécois de développement*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, coll. Pratiques et politiques sociales, 270 p.

[25] Comeau, Favreau, Lévesque et Mendell (2001), *op. cit.*

CRDT Centre de recherche sur le développement territorial

Le Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) est un regroupement stratégique de chercheurs actifs depuis longtemps dans plusieurs universités du réseau de l'Université du Québec. Avec le soutien du FQRSC (Fond québécois de recherche sur la société et la culture), ce nouveau centre de recherche met en synergie des chercheurs de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), à Chicoutimi (UQAC), en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et en Outaouais (UQO). Il regroupe aussi plusieurs chercheurs associées ou collaborateurs canadiens, américains et européens.

Le CRDT met en œuvre un programme intégré de recherche comparative sur la question du développement territorial, dans une perspective de développement durable. Ce programme porte sur les processus et les dynamiques territorialement ancrés de développement; il identifie et rend intelligibles leurs impacts pour les collectivités territoriales. Le CRDT concerte les efforts de production, de partage et de valorisation des connaissances sur le développement territorial. Les travaux de recherche permettront de suivre, de comparer et d'évaluer des expérimentations en cours, de diagnostiquer les forces et les faiblesses des territoires, de dégager les enseignements de ces expériences de développement local et régional et de réinvestir ces nouveaux savoirs dans la formation et le soutien aux initiatives de développement territorial.

Au Québec, comme ailleurs dans le monde, des voies de développement et d'aménagement durables du territoire sont recherchées afin d'assurer la satisfaction des besoins et l'épanouissement des populations, tout en poursuivant des objectifs d'équité sociale, de *ménagement* de la nature, d'innovation économique et sociale et de participation démocratique. Dans cette perspective, la prise en compte de tous les territoires, de leur diversité et de leurs traits distinctifs, de leurs atouts, et de leur complémentarité devient une impérieuse nécessité.

La direction scientifique du CRDT est assurée par Bruno Jean de l'UQAR, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement rural, assisté de deux codirecteurs, Marc-Urbain Proulx de l'UQAC et Danielle Lafontaine de l'UQAR, ainsi que de trois directeurs d'axes thématiques de recherche : Guy Chiasson de l'UQO, Christiane Gagnon de l'UQAC et Serge Côté de l'UQAR. Trois codirecteurs d'axes complètent l'équipe de direction : Patrice Leblanc de l'UQAT, Serge Gagnon de l'UQO et Fernand Harvey de l'INRS Urbanisation, Société et Culture.